Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 24 (1888)

Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITE — PATRIE

LAUSANNE — 1er MARS 1888.

XXIVe Année. — *No 5.*

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE : Formation des maîtres primaires. — Chronique pestalozzienne. — Questions d'histoire suisse. — **Vaud :** La formation du personnel enseignant. — **Jura bernois :** Nécrologie : *Jules Fellrath.* — Correspondance. — Bibliographie. — Cours pour maîtres de dessin. — PARTIE PRATIQUE : Compositions. — Dictées. — Problèmes d'arithmétique. — Comptabilité.

LA FORMATION DES MAITRES PRIMAIRES

« Dans l'art de former l'instituteur, il faut » éviter également d'aller trop loin ou de s'ar- » rêter trop près. Il faut se garder de l'intro- » duire dans le sanctuaire des sciences aux- » quelles il ne peut se consacrer et dont *la* » *culture, si elle lui devenait possible un* » *jour, le détournerait précisément de sa vo-* » *cation* [1]. »

Le Père GIRARD.

Ces paroles du second de nos grands pédagogues suisses nous sont revenues à l'esprit à l'occasion des discussions auxquelles donne lieu dans plusieurs cantons la question de la formation des instituteurs qu'aucuns, à Zurich par exemple, à Soleure, à Berne, à Lausanne même, voudraient voir se faire dans les Académies et les Universités.

Nous avons déjà traité plus d'une fois cette question et nous y revenions dans un de nos derniers articles, parce qu'on ne saurait trop chercher à répandre les idées que l'on croit justes sur un sujet d'actualité.

Exiger des aspirants au brevet de l'enseignement primaire

[1] Rapport sur l'Ecole normale de Münchenbuchsée demandé au célèbre pédagogue par la Société suisse d'Utilité publique (1838.)

qu'ils aient suivi des cours académiques ou universitaires, c'est demander qu'ils fassent toutes les études préliminaires qui y conduisent.

Qui ne sent toute la disproportion qu'on créerait par là entre le but à atteindre et les moyens à employer pour y arriver? Qui ne sent que cette transformation serait préjudiciable à l'Ecole populaire, partant au pays et à ceux-là même qui seraient contraints de passer par cette filière pour devenir des instituteurs modiquement rétribués du peuple qui trouve déjà la charge financière trop lourde et le maître d'école trop cher?... Et c'est alors qu'on ne peut obtenir des contribuables, pour ces utiles éclaireurs des jeunes esprits, la moindre et plus légitime augmentation de traitement, qu'on songe à faire de chaque instituteur un académicien ou un universitaire?

Qu'on puisse, dans des cas donnés, songer à joindre l'Ecole normale ou à une Ecole cantonale ou à un Gymnase, *sous forme de section pédagogique,* comme cela se faisait à l'Ecole cantonale de Fribourg de 1848 à 1857, et comme cela se pratique à Neuchâtel, cela se conçoit, et même, en ce qui concerne ce dernier canton, on ne se trouve pas mal de ce régime, parce que, tel qu'il est établi, il permet de laisser à la section pédagogique une organisation propre dont elle a besoin pour réaliser son but spécial, qui est de former les élèves à l'enseignement et de les préparer à leur mission éducative. Mais une fusion *complète* des élèves-maîtres avec leurs condisciples des autres sections serait aussi une erreur fort grave, parce que cette fusion dénaturerait complètement le caractère de l'institution, sans autre profit que celui de grouper tous les écoliers d'une même année, au risque encore de nuire à la discipline générale. La crainte que les instituteurs primaires, les régents comme on dit et comme ils aiment encore à s'appeler, ne se rendent ridicules par leurs allures à part et pédantesques n'a plus sa raison d'être. Nos élèves-instituteurs ont cessé d'avoir le coup de marteau du vieux maître d'école. Ce qu'il faut condamner, ce sont les *Internats* qui ressemblent à des forteresses ou à des geôles dont on ne peut sortir sans autorisation spéciale et qu'on n'accorde que dans des cas exceptionnels.

L'existence des Ecoles normales séparées, si elle a des inconvénients, n'est pas non plus sans avantage et compensation. Tout dépend des circonstances locales, du milieu dans lequel les élèves-maîtres reçoivent leur éducation spéciale, leur préparation pédagogique, et de l'esprit des populations parmi lesquelles ils sont appelés à exercer leur noble et modeste vocation.

Pas de principe absolu donc dans la question de l'organisation des écoles destinées à former des instituteurs, sinon que cette organisation doit être en harmonie avec le but à atteindre, qui

est de procurer au pays des hommes capables et dignes, c'est-à-dire en état d'*élever* la jeunesse; par quoi on entend non seulement lui donner l'instruction élémentaire, mais l'éducation physique, intellectuelle et morale à l'aide du développement harmonique des facultés.

P. S. Les lignes qu'on vient de lire ont été écrites longtemps avant que le Comité vaudois eût publié ses circulaires et que son rapport eût paru dans *l'Educateur*.

Depuis que ce journal se publie à Lausanne et qu'une partie du journal est consacrée aux rapports, le rédacteur en chef ne lit ces derniers que lorsqu'ils paraissent. Ce fait seul suffit à dégager notre responsabilité et devait être connu de M. Trolliet.

Quant à la question au fond, la discussion est permise et on peut sans crime être de l'avis de M. Hunziker de Zurich et du Père Girard, que nous citons en tête de nos lignes. Cela n'a pas empêché que toutes les fois que nous avons reconnu dans un instituteur primaire un talent hors ligne et même un spécialiste ou un savant, nous ne lui ayons tendu la main pour avancer dans la hiérarchie scolaire. C'est là toute notre réponse pour le moment.

Alexandre DAGUET.

Chronique pestalozzienne.

La ville de Berthoud songe à ériger un modeste monument à Pestalozzi dans la salle dite des Chevaliers, de l'ancien manoir des comtes de Kybourg, sous la forme d'une plaque commémorative.

Nous l'avons déjà dit une fois, si Yverdon est la phase la plus brillante, la plus féconde en un sens, de la carrière de Pestalozzi, Berthoud (Burgdorf en allemand), en a été la plus réellement populaire, la plus utile pour l'enseignement élémentaire.

Pestalozzi était lui-même à Burgdorf; à Yverdon il était débordé par ses maîtres, le philosophe Niederer, entre autres, par le calculateur Schmid qui ne rougissait pas d'appeler son maître, son père, son bienfaiteur, *un radoteur*.

Le vénérable grand maître de l'éducation du peuple le disait lui-même dans son dialecte zurichois au Père Girard : « Les jeunes gens m'ont tout gâté » *[die jungen lut han mir alles vertha]*. Depuis le 12 janvier 1746, date de la naissance de Pestalozzi, chaque année la Société des instituteurs leipzigois célèbre l'anniversaire de cette naissance. Cette année, le discours d'apparât prononcé par M. le Dr Hummel avait pour sujet : *l'appréciation de Pestalozzi par les pédagogues allemands Herbart, J.-G. Fichte et Benecke.*

Il est question aussi d'ériger un marbre commémoratif au célèbre écrivain ou romancier bernois Gotthelf (Bitzius), qui s'était visiblement inspiré de Pestalozzi dans ses romans populaires et paysannesques surtout dans le premier, intitulé : *les Joies et les Peines d'un maître d'école.*

A. D.

QUESTIONS D'HISTOIRE SUISSE

Les Suisses au 10 août[1].

Dans la fameuse journée du dix août, les Suisses de la garde royale étaient-ils, comme on l'a prétendu, les satellites de l'absolutisme ou les défenseurs de l'ordre constitutionnel et de la liberté ?

Par le fait, ils défendaient l'ordre constitutionnel, puisque Louis XVI avait, le 14 septembre 1791, accepté la Constitution élaborée par l'Assemblée nationale.

Mais vraiment, je crois qu'ils obéirent à leur consigne et ne s'occupèrent nullement de savoir s'ils défendaient le roi absolu ou le roi constitutionnel.

La duchesse d'Orléans, princesse palatine, rapporte une anecdote qui, lors même qu'elle s'est passée un siècle auparavant, peut être citée à l'appui de ce dire.

La duchesse voulant, le soir, se promener dans les jardins des Tuileries, fut arrêtée par un garde du roi. « Bon Suisse, lui dit-elle, laissez-moi passer, je suis la femme du frère du roi.

— Le roi a-t-il un frère ?

— Comment, vous lui présentez les armes chaque fois qu'il passe et vous demandez si le roi a un frère ? Combien donc y a-t-il de temps que vous êtes dans les gardes ?

— 30 ans ! !

Je crois donc qu'au 10 août, les Suisses de 1791, comme celui dont parle la princesse, obéirent à leur consigne et qu'ils firent bien ; leur devoir était de faire ce à quoi ils s'étaient engagés et non, le moment d'agir venu, de s'occuper de leurs sentiments propres sur la qualité des personnes qu'ils devaient défendre. Ce qui peut être blâmé, c'est le service mercenaire, le service à l'étranger, mais non la conduite de ceux qui ayant accepté un mandat, l'ont fidèlement rempli. M. P.

La solution donnée à la question posée par *l'Educateur* nous paraît assez juste en ce qui concerne la conduite des Suisses, fidèles à la foi jurée et au drapeau. C'était même le sentiment des adversaires, témoin les vers suivants d'un français contemporain de l'événement :

Fidèles au serment que l'erreur a dicté,
Généreux défenseurs d'une injuste querelle,
Vous, morts en combattant contre la liberté,
Vous eussiez mérité d'avoir vécu pour elle.

Etait-ce bien la liberté que combattaient les Suisses du 10 août ? N'était-ce pas plutôt l'émeute puisque ce n'était pas l'Assemblée nationale qui avait organisé le soulèvement, mais des comités irresponsables qui avaient usurpé leurs pouvoirs et fait assassiner Mandat, le chef de la garde nationale qui avait reçu l'ordre de *repousser* la force par la force. Nous renvoyons au remarquable et savant ouvrage de Taine, intitulé : *Origines de la France contemporaine* et au livre érudit d'un de nos compatriotes publié en allemand sous ce titre : *Le 10 août 1792, par Auguste de Gonzenbach.* (Berne 1866). Voir aussi l'historien allemand von Sybel (*Geschichte der Revolutionszeit*). A. D.

[1] Cette question posée par l'*Educateur* était restée sans réponse. Nous recevons celle qu'on va lire de la ville de Genève.

SECTIONS CANTONALES

Correspondances et communications diverses.

VAUD

La formation du personnel enseignant.

Les partisans du maintien de l'Ecole normale placent en tête d'une apologie de leur établissement de petites leçons de convenance administrées à ceux qui ne partagent pas leurs vues. N'est pas donné à chacun effectivement d'avoir le cœur aussi bien placé, quoiqu'il ne serait peut-être pas impossible de découvrir chez plusieurs les causes d'un si bon naturel.

Une dénonciation de ses contradicteurs n'ajoute pas de la valeur aux arguments. Une mise en quarantaine annonce la crainte et non la confiance dans les raisons qu'on avance. Nous ne suivons donc pas l'exemple qui nous est donné.

C'est de la formation du personnel enseignant qu'il s'agit.

Voilà ce qu'il faut se dire et ce qu'on s'efforce de faire oublier. Parler de défense ou de démolition de l'Ecole normale, c'est éviter le sujet et commettre une action coupable contre la solution du problème d'intérêt public rappelé présentement.

Or, pour étudier cette question, nous croyons qu'il faut s'élever plutôt que de s'abaisser, s'élever au-dessus des mesquines préoccupations du moment, s'arracher aux liens de la camaraderie, et bien loin de faire aux détracteurs de bas étage, s'efforcer d'atteindre à des sentiments un peu moins terre à terre que ceux suggérés par le pot-au-feu.

Les intérêts de l'école populaire sont en cause par la position que le système actuel de formation lui a créée indirectement. Le personnel enseignant primaire a subi jusqu'ici plusieurs lois d'exclusion ou d'exception. L'école qu'il dirige se ressent évidemment de ce contre-coup. Ce n'est donc pas se ravaler que de chercher à reconnaître son chemin au fond du ravin où l'on a roulé; ce n'est pas se flageller que de faire quelque effort pour panser les blessures que l'on a reçues, et de reconnaître pour quelles raisons et par quels artifices les assaillants vous ont frappés. Que ne s'avise-t-on de procéder à cet examen? Une petite enquête rétrospective de quelques années démontrerait infailliblement ce que nous soutenons, savoir que la position du régent ou plutôt de l'école primaire est d'ordre inférieur comparativement à nos autres institutions. Voilà ce qui doit faire l'objet d'une étude, car cette situation a ses causes premières; or nous estimons que le mode de recrutement et de formation du personnel dont nous parlons, joue un rôle principal dans la continuation d'un état de choses préjudiciable au développement de notre éducation publique.

Cette étude doit se faire sans faute. En attendant les partisans de la formation du régent par l'école normale s'en tiennent à cette affirmation: « L'Ecole normale, établissement spécial, est indispensable ».

Nous répondrons: Rien n'est moins spécial que les connaissances qu'un écolier vient chercher sur les bancs d'une école élémentaire. Il n'y a donc pas d'hommes à qui des connaissances pratiques immédiatement utilisables soient plus nécessaires qu'au régent.

Or ces connaissances-là résultent d'observations variées, de relations variées et multiples. Il n'y a aucun établissement, moins l'Ecole normale qu'un autre, qui puisse avoir la prétention de donner seul par ses exigen-

ces de travail journalier et par son enseignement intra-muros, toutes ces connaissances générales sur l'économie de la société accompagnées de l'art d'en tirer parti.

A l'étudiant en médecine l'hôpital, à l'élève régent une classe (appelée du nom que l'on voudra). A tous deux des démonstrations et surtout des faits à observer plutôt que des chapitres à apprendre. A tous deux donc, l'observation libre et journalière des hommes et des choses qui délasse tant et permet seule d'acquérir des notions justes du monde et de soi-même. Si l'un a ses études pathologiques, l'autre a la philosophie de l'éducation. Que disent les médecins de la première? je l'ignore. Mais les régents, je le sais, s'accordent généralement à constater un abîme entre la théorie de l'éducation enseignée jusqu'ici et l'application qu'ils ont à en faire dans leur carrière. Je ne veux point rechercher les causes de ce discrédit, je le constate : ensorte que les leçons d'anthropologie psychique, de pédagogie théorique, etc., sont à cent lieues de l'obstacle qui empêcherait qu'on puisse se passer d'une école normale pour former des régents.

De plus, on l'oublie trop, le régent est un fonctionnaire de la société, qu'il doit connaître et où il doit se sentir à l'aise, non pas pour s'y jeter à corps perdu, mais pour s'y rendre utile par ses conseils et son expérience, une expérience faite dans le monde.

Quand on nous assure que sur 104 élèves actuels, l'Ecole normale en compte 30 qui ont passé par les collèges, cela ne prouve-t-il pas que la mesure est applicable à la généralité, car si un tiers environ passe par les collèges, lorsqu'une organisation des études favorise les jeunes gens qui se rendent directement à l'Ecole normale, à combien plus forte raison cela deviendra-t-il naturel et praticable lorsque ce dernier mode de formation serait la règle.

On ne peut inférer de cette constatation autre chose, sinon que les parents tiennent à avoir les enfants à proximité dans le commencement des études; ensuite qu'ils s'accommoderaient aisément de la suppression de l'établissement en question, puisqu'il est reconnu que plus d'une classe déjà fait double emploi, bien qu'il n'ait rien été préparé jusqu'ici en vue d'obtenir une telle situation. Le recensement des élèves de l'école, reconnaissons-le, témoigne donc en faveur de la suppression de cet établissement.

On prétend ensuite que fixer la carrière du jeune homme vers 13 ou 14 ans, c'est le faire avant que ses goûts ou ses aptitudes se soient clairement révélées. Nous sommes d'accord, en remarquant en passant que l'âge actuel est 15 ans, nullement exempt du reproche puisqu'il diffère si peu du premier. Mais le reproche lui-même, ce qui est un point capital, tombe pour ceux qui parlent de modifications à apporter parce que rien n'obligera de fixer à un âge aussi tendre la décision définitive de celui qui étudie, pas plus pour l'enseignement primaire que pour une autre profession.

C'est un préjugé que de vouloir faire des régents avec des pauvres séquestrés, pour les traiter ensuite comme tels sous prétexte que les gens aisés ne se soucient pas d'une carrière ni si peu lucrative ni tant calamiteuse. Il serait bon pour l'école, au contraire, qu'un jour, par estime quelque peu intéressée en faveur de l'enseignement, les envieux y engageassent leurs enfants, affaire de contrarier un peu moins parfois l'œuvre trop délaissée par eux, de ceux qui tombent entre leurs mains.

Pourquoi revient-on constamment sur le compte de la pénurie puis-

qu'elle existe maintenant, malgré le système protectionniste inventé pour fournir à forfait des maîtres aux classes primaires? Si le salaire du régent est la contre-partie, et du travail qu'on lui demande et des traitements qu'on lui fait endurer, la partie est égale, je crois, et les aspirants ne feront pas défaut; si, au contraire, il y a dans cette arène plus de déboires à rencontrer que de satisfactions à recueillir, la pénurie est là ou sera là pour montrer qu'il faut en agir autrement si l'on veut avoir des ouvriers.

Ne poussons pas l'engouement pour l'école jusqu'à croire qu'il y va de notre honneur de faire la traite des blancs afin de pourvoir l'enseignement élémentaire des forces qui lui manquent peut-être.

Ici un brin de statistique. La Confédération rencontre 7 ou 800 candidats pour 60, c'est-à-dire plus du 1200 % lorsqu'il s'agit de recruter son corps postal : le canton de Vaud se contente d'un trois quart pour un quand il veut combler les vides de son personnel enseignant primaire. Pourquoi la vocation de nos jeunes gens se dirige t-elle vers le service des postes ?

Les invulnérables auteurs de la pyramidale réélection périodique pour *aliénatîon des sympathies*, tous les intrigants de cours complémentaires et autres mesures vexatoires votées autrefois savent à quoi s'en tenir sur ce point. C'est là qu'est le principe de la pénurie, et quand un pays n'a des régents que pour la manière dont il les traite ce n'est malheureusement que sa faute et rien de plus. Non, le système de préparation le plus protecteur, hélas, ne peut rien contre l'évidence des faits.

La « vocation pour l'enseignement » dont on fait si grand fracas n'a d'ailleurs jamais facilité le recrutement autant que les décisions prises en faveur de l'école primaire. Lorsque, par exemple, il ne se présentait que douze postulants au lieu de vingt-cinq ou trente qui auraient été nécessaires au pays, l'expérience n'a pas montré, que nous sachions, le feu sacré des douze remplaçant l'avantage du choix dont on était privé en ces temps de disette.

La vraie théorie de « l'appel » gît presque entière dans des obligations et des procédés naturels et convenables. D'où que viennent les ouvriers, il n'y en aura d'indignes de la tâche qu'autant qu'on en admettra de pareils pour dissimuler le dégoût causé par de méchantes agressions.

Sur ce point comme sur tant d'autres, la meilleure garantie est le libre échange. Si le personnel enseignant s'était recruté et formé chez nous d'une autre manière, jamais nous n'aurions été visité par la réélection périodique, cette pieuvre de notre sécurité et de notre indépendance. C'est à une absence complète d'influence dans la société en général que nous devons la position qui nous est faite, or, cette position est imputable avant tout, au mode de préparation, cause de notre éloignement.

Notre privilège a été de tout temps une préparation isolante, composée d'études tronquées, de relations rompues ou empêchées. Aujourd'hui encore, on avoue que le jeune homme pauvre, subsidié inconnu ou méconnu est presque le seul qui consente à s'engager sur la voie de l'enseignement élémentaire.

Mais les études sans raccordement sont une cause de faiblesse. Les études du régent, sans rapport avec les autres jeunes gens sont un vice de préparation et une source de malentendus. La carrière de l'enseignement élémentaire délaissée par les classes moyennes ou aisées est une cause de scission, un pis aller anti-démocratique, perpétuant légalement l'esprit de

caste contraire à l'esprit de nos constitutions. La condition de l'enseignement élémentaire ne doit pas être confiée à des gens corvéables à merci. Les fonctionnaires de cet ordre ont à répondre de leur mandat pour des choses déterminées par les lois, règlements et programmes précis et cela devant des autorités purement scolaires. Il n'appartient à aucun autre ordre de les tenir à l'écart ou en sujétion, de les placer sous leur tutelle ou de les maudire cas échéant. L'égalité sociale doit au moins être enseignée par les institutions quand on croit pouvoir s'en passer dans la vie pratique.

Voilà en résumé les causes de nos disgrâces. Il faut avoir une fois le courage de les constater et d'en demander l'éloignement par des réformes dignes de ce nom.

Le commencement des études dans les derniers établissements secondaires du canton constituera un acte de justice. Lausanne a eu jusqu'ici l'Ecole normale vaudoise. Les partisans de cette dernière ne s'étaient pas aperçus, paraît-il, que les pauvres lausannois, (puisque les pauvres seuls font des études pédagogiques) étaient privilégiés, sous certains rapports, au détriment des amateurs d'enseignement tirés de toutes les parties du canton. « Augmenter les centres d'études, s'écrient-ils, c'est créer une faveur pour les villes au préjudice des campagnes. » Ils ne veulent pas considérer qu'un privilège cesse d'être tel lorsqu'il devient le partage de tout le monde. Est-ce que vingt centres au lieu d'un ne favoriseront par la généralité des intéressés tant citadins que campagnards ? S'en suit-il qu'un privilège particulier et unique devienne odieux en cessant d'être ? Le Broyard, par exemple, est-il plus malheureux de commencer ses études professionnelles avec ses camarades d'enfance à Moudon, Payerne ou Avenches, sous la surveillnnce de ses parents, plutôt que de venir à Lausanne se placer sous le patronage officiel ? Non, les objections faites sur ce point ne tiennent pas debout.

Les établissements secondaires des diverses villes du canton bénéficieront de leur nouvelle destination. Quant à l'encombrement des autres carrières, il faut se faire un terrible épouvantail de celle de l'enseignement pour prétendre qu'elle leur passera un trop plein capable de produire un trouble dans les affaires du pays. Il y a une contradiction évidente entre ces deux arguments avancés en faveur du *statu quo*. Ce n'est pas tel ou tel mode de formation du personnel enseignant qui est capable de produire un encombrement dans d'autres carrières : en revanche, s'il y a encombrement dans les autres carrières, celle de l'enseignement pourra en bénéficier par un système rationnel de formation ; c'est la seule conséquence pratique qui en découlera. On le voit, les raisons avancées s'entredétruisent.

Je ne crois pas que jamais donc quelqu'un s'avise du collège pour se faire « vacher ou bûcheron », mais cela ne prouve pas que ces professions aient beaucoup de parenté avec celle de l'enseignement si élémentaire qu'on le voudra, cela ne prouve pas surtout que l'enseignement secondaire industriel ou commercial soit inutile à nombre de professions nullement encombrées quoi qu'on en dise. Combien de fois n'a-t-on pas affirmé au contraire, que le commerce, l'industrie, l'agriculture même périclitaient entre les mains de nos nationaux, parce que la préparation de ceux qui s'y vouent est fréquemment insuffisante au point de vue des conditions de réussite (connaissances scientifiques, comptabilité, correspondance, débouchés divers.) !

Dans tous ces domaines, nous sommes dépassés par l'étranger qui nous arrive et nous avons la prétention de dire que notre enseignement secon-

daire n'a point d'autre rôle à jouer sinon de servir de passerelle pour faire des études supérieures.

C'est là une grave erreur. Les arts, les métiers manuels, le commerce s'exercent tous avec profit quand ils ont à leur service les nombreuses ressources que cet enseignement doit avoir pour mission de leur donner. Les connaissances pratiques dans ces différentes branches d'activité produiront satisfaction et bien-être à ceux qui les recevront. Le tout sera de n'y vouer que ceux qui sont capables de les acquérir, pour en tirer parti ensuite par une application personnelle, manuelle s'il le faut. Tout notre système éducatif est entaché d'un préjugé éminemment aristocratique descendu des classes instruites parmi le peuple ; si l'on croit être instruit, on ne travaille plus manuellement, tout au plus s'occupe-t-on d'exploiter son semblable. Ainsi, ce n'est pas un excès d'instruction mais bien un défaut d'éducation qui est la cause de nos échecs. Il n'y a pas encombrement de gens instruits et pratiques, mais encombrement de prétentions. Voilà le mal.

Encore une fois, nos établissements secondaires n'ont pas pour mission de l'aggraver encore mais bien de le guérir. Une croyance qui est à répandre chez nous c'est que le travailleur aux connaissances pratiques variées est cent fois plus utile aux autres et à lui-même qu'un prétentieux oisif.

Mais pour se présenter à l'état de programme, une telle question ne va certes pas à l'encontre de la formation du personnel enseignant par les établissements secondaires et nous n'en aurions pas parlé si nos contradicteurs ne l'avaient pas soulevée. Nous avons déjà montré comme quoi le passage du futur personnel enseignant par ces établissements la laissait parfaitement intacte. (*A suivre*).

JURA BERNOIS

NÉCROLOGIE : **Jules Fellrath.**

La commune de Saulcy vient de faire une perte bien cruelle : son jeune et sympathique instituteur est décédé subitement le 17 février, à l'âge de 25 ans.

Sorti de l'école normale de Porrentruy en mars 1883, *J. Fellrath* était depuis cinq ans à la tête de l'école de Saulcy, lorsqu'une douloureuse maladie, le diabète, est venu l'enlever à l'affection des siens. Le 15 février, Fellrath était encore au milieu de ses élèves ; alité le 16, il expirait le lendemain, laissant une jeune veuve tendrement aimée et un enfant au berceau.

L'inhumation, à laquelle assistaient un nombre respectable d'instituteurs, a eu lieu à Delémont, ville natale du défunt.

Par la simplicité de ses manières, sa modestie, sa franchise, son dévouement, Jules Fellrath s'était acquis la sympathie de tous ceux qui l'ont connu. Ses camarades de classe surtout, garderont de lui un excellent souvenir. (A. B. 83.)

Projet de loi sur l'enseignement primaire. Conrad Simonin. Buste de Niggeler. Commission chargée d'examiner les candidats au brevet primaire.

D'après les journaux politiques de notre canton, le Conseil exécutif a discuté un projet de loi sur l'enseignement primaire.

La fréquentation obligatoire est réduite à 8 années de quarante semaines, à raison de 24 heures par semaine pour les deux premières années scolaires et de 30 heures pour les six dernières. En été, les classes auront vacances pendant trois après-midi et, en hiver, pendant deux demi-journées. Pour les deux dernières années scolaires, les classes pourront être suspendues du 1er mai au 1er novembre.

D'après la loi actuelle, un enfant peut s'absenter de la classe pendant le sixième des leçons sans qu'il puisse être puni. Cette tolérance est supprimée et chaque heure d'absence sera passible d'une amende de cinq centimes. Si les amendes ne sont pas payées, ou si l'enfant manque plus du douzième des heures de classe dans une période de quatre semaines, il y a dénonciation au juge. Des peines sévères sont réservées à ceux qui soustraient d'une manière permanente leurs enfants à la fréquentation de l'école.

Les classes nombreuses pourront être sectionnées et chaque section sera instruite séparément par le maître. Dans ce cas l'instituteur recevra un supplément de traitement.

Le minimum des traitements a été légèrement haussé.

A l'école primaire vient se joindre une école de perfectionnement obligatoire pendant trois années, à raison de 4 heures par semaines, du 1er novembre au 1er avril. La question des pensions de retraite du corps enseignant est remise à un décret du Grand Conseil.

Les inspecteurs seraient maintenus, d'après les propositions de la direction de l'instruction publique.

— M. Conrad Simonin, ancien professeur à l'école secondaire de Saignelégier et qui est mort dernièrement au Landeron était originaire du Jura bernois. Il était né en 1833, et avait obtenu en 1850 un brevet d'instituteur primaire. Il fut longtemps instituteur au Noirmont (Franches-Montagnes). Il dirigea plus tard la classe supérieure du Landeron d'où il fut appelé, en 1878, à la direction de l'école secondaire de Saignelégier. Ayant résigné ses fonctions en septembre dernier, il alla ouvrir une maison d'éducation au Landeron.

La mort a frappé cet homme robuste et infatigable à l'âge de 55 ans. Simonin possédait des connaissances variées; il était animé du dévouement absolu, du véritable amour et de l'abnégation complète qui caractérisent le bon éducateur. Il a été un des promoteurs de la Société pédagogique neuchâteloise. Il a été président de la Société des instituteurs jurassiens et a longtemps représenté le district des Franches-Montagnes dans le Comité général de cette association pédagogique. Cet instituteur de mérite a été un homme de bien qui a rendu les meilleurs services à la cause de l'instruction publique dans notre pays, où sa mort a été vivement regrettée. Il en est de même à Neuchâtel, où les instituteurs du chef-lieu ont tenu à témoigner leur sympathie à la famille affligée en déléguant deux de leurs collègues, MM. Villommet et H. Jacot, aux funérailles de cet excellent citoyen.

— Le Société de gymnastique fédérale a chargé le sculpteur bernois Lanz, à Paris, de la confection du buste qui doit être érigé sur la tombe de M. Niggeler, le père des gymnastes suisses.

— M. Gonsalve Châtelain, professeur à l'école secondaire des filles, de Porrentruy, a été nommé membre de la commission chargée d'examiner les candidats au brevet primaire. Il remplace M. Banderet qui a démissionné.

Ce dernier publie, en collaboration avec M. Ph. Reinhard, chez Dalp, à Berne, un ouvrage ayant pour titre *Grammaire et lectures françaises* à l'usage des écoles allemandes. H. Gobat.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de la République neuchâteloise depuis 1848 à 1858, précédée de la correspondance de Marie-Alexis Piaget, par Aimé Humbert, ancien conseiller et secrétaire d'Etat [1].

Voici un livre de plus de 600 pages et du plus haut intérêt, non seulement pour les Neuchâtelois, mais aussi pour tous les Confédérés et les personnes du dehors qui tiennent à se rendre un compte exact de ce qui s'est passé dans l'ancienne principauté de Neuchâtel et Valangin, le premier mars 1848 et pendant les dix ans qui ont suivi. M. Aimé Humbert, ayant joué un rôle dans ces événements dont il est le survivant le plus considérable, était plus à même que qui que ce soit de faire connaître toutes les péripéties du drame politique qui s'est déroulé pendant cette période décennale.

En historien aussi impartial qu'il est possible de l'être, au lendemain des événements dont on a été témoin oculaire et auxquels on a pris part, c'est les documents officiels à la main que M. Humbert raconte ce qu'il a vu, entendu, et ce qu'on a fait autour de lui.

L'histoire documentaire et officielle n'est sans doute pas encore l'histoire définitive; celle-ci ne se fait qu'à distance, avec la perspective voulue. Mais l'ouvrage de l'honorable magistrat et professeur n'en sera pas moins désormais une source capitale pour cette appréciation définitive, possible seulement lorsque l'esprit de parti et les passions qui en découlent auront atteint le degré d'apaisement qui permet la vue claire et objective des hommes et des choses.

Comme de juste, la personnalité de celui qui fut le premier président de cette république, son modérateur, le père du nouvel Etat et l'auteur de son code civil, Marie-Alexis Piaget, tient la première place dans cette publication. La seconde place appartenait naturellement à Fritz Courvoisier, de la Chaux-de-Fonds, le chef militaire et principal initiateur de l'émancipation avec Henri Grandjean, David Perret et d'autres citoyens dévoués à la patrie suisse.

Notre regret de n'en pouvoir dire davantage est adouci par la pensée que le livre de M. Humbert est de ceux qui font leur chemin tout seuls, attendu l'actualité et la signification de l'œuvre. Mais nous ne terminerons pas ce compte rendu incomplet et superficiel sans remercier M. le professeur Humbert, notre ancien ministre plénipotentiaire au Japon, sur lequel il nous a donné tant de détails curieux et nouveaux dans le *Tour du Monde*, d'avoir su trouver au milieu de ses occupations académiques et de l'œuvre de relèvement moral qu'il a entreprise, le temps nécessaire pour doter son pays d'un grand travail dont ses concitoyens attendent avec impatience le second volume [1]. Alexandre Daguet.

[1] Chez Attinger frères, Neuchâtel, 1888. 5 francs.

[1] Notre compte rendu sommaire était fait lorsque nous avons lu l'analyse plus détaillée, très piquante, qu'en a donnée M. Ph. Godet dans le feuilleton de la *Suisse libérale* de Neuchâtel du 16 février.

Cours de perfectionnement pour les maîtres de dessin des écoles industrielles.

Aidé d'une subvention fédérale, le canton de Zurich vient d'organiser au Technikum de Winterthour un enseignement régulier du dessin en vue de la formation des maîtres de dessin. Le cours complet est réparti sur deux années et se donnera pendant le semestre d'été seulement; celui de 1888 commencera le troisième lundi d'avril.

Le nombre des participants est limité à 20.

Les conditions d'admission sont les suivantes :

a) Etre âgé de 18 ans au moins;

b) Posséder un certificat de fréquentation d'une école secondaire (Ecole normale, Technicum, Ecole industrielle, Gymnase);

c) Présenter un certificat d'aptitude pour le dessin.

Les inscritions sont reçues *jusqu'à la fin de mars* par le Directeur du Technicum de Winterthour, qui donnera tous les renseignements nécessaires.

PARTIE PRATIQUE

COMPOSITION

Degré inférieur.

Leçon de choses : *Le loup.*

Canevas. — ... loup ressemble ... chien ... berger. — ..... est plus grand .... fort. — .... pelage .... gris .... des poils noirs. — ..... animal sauvage ... souvent féroce. — .... vit .... bois ..... grandes troupes. — ... fait ... chasse ... animaux ... forêts ... rôde ..... bergeries. — ..... est affamé ... attaque .... l'homme. — ... animal ... disparu ... nos contrées ..... est très répandu ..... pays ... Nord. — .... peau sert ..... fourrures grossières. — ... ne peut ... manger ... chair.

Sujet analogue : *Le renard.*

Degré intermédiaire.

Le thé.

Résumé. — Nom et courte description de l'arbrisseau qui produit le thé (2 à 5 mètres de haut, feuilles pointues, légèrement dentées, fleurs d'un rose clair). — Pays où cet arbuste croît (Chine, Japon). — Partie de la plante que l'on utilise (feuilles). — Cueillette de celles-ci (au printemps et en été). — Opérations qu'on leur fait subir (plonge dans l'eau bouillante, fait sécher au soleil, puis sur des plaques de fer chauffées, roule avec la paume de la main). — Emballage. — Variétés de thé (thé vert et thé noir). — Préparation du thé (infusion). — Pays où l'on en consomme le plus (Angleterre, Hollande, Russie, dans le nord des Etats-Unis). — Raisons (boisson excitante, peut remplacer le vin, qui manque dans ces pays plutôt froids). — Epoque de l'introduction du thé en Europe (due aux Hollandais, 1610).

Sujet analogue : *Le café.*

NB. — Expliquer aux élèves la différence qui existe entre une *infusion*, une *décoction* et une *macération*. Exemples.

Degré supérieur.

Lettre d'un enfant malade à sa marraine pour la remercier d'un cadeau et lui donner de ses nouvelles.

Plan. — Lieu et date. — Suscription. — Remerciements pour le livre reçu. — Surprise, plaisir qu'il a procuré (récits intéressants, gravures, etc.). — Réponse aux questions de la marraine : le jeune malade va mieux, mais le médecin lui défend de sortir. — Il est souvent triste. — Raisons (rester assis ou couché, souffrir parfois, voir au dehors le soleil, les arbres en fleurs, des camarades qui jouent, etc.). — L'enfant manque quelquefois de patience, se trouve malheureux. — Cependant, la réflexion vient ; il comprend alors qu'il a de nombreux motifs d'être reconnaissant envers Dieu (soins affectueux de sa mère, bonté de ses frères et sœurs, amabilité de ses condisciples, etc.). — Il exprime l'espoir de recouvrer bientôt la santé. — Salutations et signature.

Réponse de la marraine. X.

DICTÉES

Degré inférieur.

Le troglodyte.

I. Le troglodyte, appelé vulgairement et faussement roitelet, est l'un des plus charmants oiseaux de nos pays. Il n'est pas beaucoup plus gros que certains papillons de nuit; son petit bec aussi fin qu'une aiguille, son œil vif, sa petite queue sans cesse en mouvement, presque toujours relevée, lui donnent un air espiègle et mutin des plus amusants. Il est remarquablement hardi et familier; on ne le rencontre pas seulement dans les bois, il vient dans les jardins des villages et même des villes ; il pénètre dans les cours; il se contente, pour faire ses évolutions et chercher sa nourriture, d'une haie d'épines, d'un buisson de ronces, d'une pile de fagots, d'un tas de bois sec.

II. Il se pose par terre, court sur le sol en sautillant, remonte et disparaît dans le branchage d'un arbuste, ou l'épaisseur d'un rameau, où une seule feuille suffit à le cacher. Il se glisse avec une rapidité surprenante dans les moindres fentes, il fouille tous les trous, il est toujours occupé à fureter partout. On peut l'approcher et le regarder à son aise ; il n'a pas peur, il continue à voleter tout près de vous ; vous croyez pouvoir le saisir, vous étendez la main; mais tout à coup il s'est dérobé, il s'est comme évaporé dans l'espace; Un instant après, le voilà fièrement perché sur une branche, la tête haute, la gorge gonflée, la poitrine rebondie, la queue relevée; il chante, et vous êtes étonné de la force, de l'étendue de la voix qui sort de ce petit être.

Degré intermédiaire.

L'écolier chéri.

Un instituteur avait chez lui un grand nombre d'écoliers auxquels il enseignait la charité et la crainte de Dieu. L'un de ces écoliers se distinguait parmi ses camarades : c'était le plus jeune et le maître l'aimait plus que tous les autres. Ceux-ci demandèrent un jour au maître pourquoi il

marquait de la préférence à l'un d'entre eux. — « Je vous le dirai, répliqua l'instituteur, mais auparavant, que chacun de vous prenne un de ces oiseaux (il en tenait toute une nichée), puis, allez dans un endroit ou vous ne soyez vus de personne, étranglez ces oiseaux et rapportez-les moi ! » Ils s'en allèrent et tous rapportèrent leurs oiseaux morts : tous, à l'exception du plus jeune, de l'écolier chéri, qui revint avec son oiseau en vie. — « Pourquoi ne l'as-tu pas étranglé, dit le maître ? » — « C'est, répondit le jeune garçon, parce que je n'ai pas trouvé d'endroit où le regard ne pût pénétrer : Dieu voit tout, et sa justice condamne toute mauvaise action. » — Alors, le maître regarda autour de lui : les écoliers étaient ébahis et muets. Ils venaient d'apprendre pourquoi le maître préférait leur jeune condisciple : c'est qu'il comprenait mieux la charité et la crainte de Dieu.

Exercices.

I. Synonymes de : *se distinguer — plus que — marquer de la préférence — répliquer — à l'exception de — mauvaise action*, etc.

Transcrire la dictée au féminin : oralement, puis par écrit en soulignant les mutations.

H. Keller.

2e C

Degré supérieur.

L'orage.

Souvent l'été, lorsque les beaux jours ont enfin paru, dans les campagnes qu'une chaude température couvre de moissons dorées, se déchaînent les vents du Sud, trop chargés d'électricité. C'est alors que la sécurité même qu'inspire au laboureur cette végétation luxuriante devient la première cause de sa ruine. Les gerbes épaisses qu'il n'a pas songé à rentrer, les troupeaux qu'il a imprudemment envoyés au loin, les clôtures qu'il n'a pas consolidées, les mille précautions qu'il aurait dû prendre et auxquelles il n'a pensé que trop tard, vont être pour lui d'éternels sujets de regrets. Voici venir en effet ces nuages menaçants, terribles, que les vents avaient amoncelés à l'horizon. Cette pluie torrentielle qu'on n'avait pas assez redoutée sort impétueusement des nuages déchirés par la foudre. Les ruisseaux dont ce déluge a fait des torrents, les prairies qu'il a changées en lacs, les chaumières qu'il a inondées de toutes parts, les blés qu'il a submergés, les bestiaux qu'il a fait périr en les entraînant dans les eaux, les murailles qu'il a lézardées ou détruites offrent un des plus affligeants spectacles qu'on puisse voir. Quand la pluie a cessé, l'insouciant villageois songe, mais trop tard, aux fautes qu'il aurait pu éviter. Debout sur la colline que lui et sa famille ont gravie en pleurant, il contemple les désastres qu'a causés cet affreux cataclysme de la nature et jette des regards désespérés sur les siens que son imprévoyance et son incurie ont réduits à la misère.

ARITHMÉTIQUE

Examens des recrues 1887.

I

4) Une caisse renferme fr. 2860 ; on prend une première fois 850 fr., une seconde fois 910 fr. Combien reste-t-il en caisse? Rép. fr. 1100.

3) Quelle sera, en 75 jours, la dépense pour le pain, dans un ménage composé de 9 personnes, sachant qu'une personne consomme en moyenne $^1/_2$ kg. de pain par jour, et que le kg. se vend 34 c.? R. fr. 114,75.

2) Combien coûte le plancher d'une chambre de 84 dm. de long sur 46 $^1/_2$ de large, à fr. 14,50 le m² ? R. fr. 566,37.

1) Jean a acheté une maison pour 58000 fr. Cette année, il paye 1 $^1/_4$ $^0/_{00}$ à l'assurance, et il fait des réparations pour une somme de fr. 518,75. Cette maison rapporte fr. 2800 de loyer. Quel est le taux de l'intérêt que rapporte cet immeuble ? R. 3,8 $^0/_0$.

II

4) En vendant un bâtiment fr. 9800, un individu gagne fr. 350. Combien lui coûtait cet immeuble ? R. fr. 9450.

3) Un paysan porte chaque jour 26 litres de lait à la fromagerie. Ce lait est vendu 12 $^1/_2$ c. le litre. Quelle somme retire-t-il au bout de 182 jours ? R. fr. 591,50.

2) On paye fr. 5,80 par mètre courant pour le creusage d'un canal, long de 308 mètres. — 8 ouvriers occupés à cet ouvrage ont mis 58 jours pour l'exécuter. Combien chaque ouvrier gagnait-il par jour ? R. fr. 3,85.

1) Partager fr. 10050 en trois parts, de manière que la seconde soit la moitié de la première, et la troisième les $^3/_4$ de la seconde. Quel est le montant de la troisième part ? R. fr. 2010.

III

4) Un paysan a porté à la laiterie pendant quatre semaines 203, 202, 285, 299 litres de lait. Combien en a-t-il porté en tout ? R. 989 l.

3) Une fontaine fournit par minute 13 litres d'eau ; combien en un jour ? R. 187 20 litres.

2) Divisez fr. 16951 par 253. R. fr. 67.

1) Intérêt de 5560 fr. au 3 $^3/_4$ $^0/_0$ pendant 345 jours ? R. fr. 197,07.

IV

4) On devait parcourir 1605 km. On en a déjà fait 978. Quel chemin reste-t-il à faire ? R. 627 km.

3) Un hl. de blé pèse 76 kg. Combien 2076 hl. ? R. 157776 kg.

2) Un terrain rectangulaire de 416 mètres de long sur 150 mètres de large a été vendu pour 26208 fr. Combien a coûté l'are ? R. fr. 42.

1) Une coupe d'argent pesant 235 gr. contient 0,8 d'argent pur qui coûte 205 fr. le kg. Que coûte cette coupe, si pour l'alliage et le travail on doit ajouter les 120 $^0/_0$ de sa valeur en argent ? R. fr. 84,787.

Calcul oral.

I

4) 5 kg. de cerises à 30 c. le kg. ? R. fr. 1,50.

3) Un mètre de drap coûte 20 fr. Que coûtent 17 mètres ? R. fr. 340.

2) On veut mettre 270 hl. de vin dans 15 fûts d'égale grandeur. Que contiendra un fût ? R. 18 hl.

1) Un héritier reçoit 26000 fr. à condition d'en donner $^3/_{13}$ aux pauvres; combien lui restera-t-il encore ? R. 20000 fr.

II

4) Un marchand a acheté 35 moutons et en a revendu 17. Combien lui en reste-t-il ? R. 18 moutons.

3) Un boulanger fournit chaque jour à un collège 45 petits pains. Combien en fournira-t-il en 19 jours ? R. 855.

2) Pour une dépêche télégraphique interne on paye : taxe fixe 30 c., plus fr. 0,05 pour 2 mots. Combien de mots contenait une dépêche qui a coûté fr. 0,75 ? R. 18 mots.

1) Quelle somme faut-il placer à 5 % pour avoir fr. 455 de rente ? R. fr. 9100.

III

4) Un verre de bière coûte 15 c. Que coûtent 4 verres ? R. fr. 0,60.

2) Dans une promenade 8 personnes ont dépensé ensemble 36 fr. Quelle dépense pour une personne ? R. fr. 4,50.

2) Un ha. de terre valant fr. 2045, quel serait le prix de deux ares ? R. fr. 40,90.

1) La Compagnie des chemins de fer de la Suisse-Occidentale accorde pour les billets double course 20 % de rabais sur le prix de la course simple. Que payera-t-on pour 15 billets double course Lausanne-Yverdon, le billet simple course étant de 2 fr. ? R. fr. 48.

IV

4) Le kg. de pain coûte 30 c. ; que coûteront 10 kg. ? R. fr. 3.

3) 4 1/2 mètres d'étoffe à fr. 12 le mètre ? R. fr. 54.

2) Un dal. de vin coûte 6 fr. ; combien de hl. aura-t-on pour fr. 1500 ? R. 25 hl.

1) Une personne a payé les 5/8 d'une dette de fr. 1200. Que doit-elle encore ? R. fr. 450.

— 15 m. de drap coûtent autant que 180 m. de toile ; 10 m. de toile coûtent autant que 5 m. de mérinos et 7 m. de mérinos valent 3 m. de velours. Si le velours se vend à raison de fr. 1,05 le dm., que vaut le mètre de drap ? R. 27 fr.

— 9 m. de toile et 3 m. de drap coûtent 63 fr. ; 8 m. du même drap et 4 m. de toile coûtent 128 fr. Quel est le prix du mètre de toile et de drap ? R. drap 15 fr. ; toile 2 fr. P. D.

COMPTABILITÉ

Compte de Jean Glayre.

Jean Glayre désire savoir, d'après les données suivantes, le bénéfice qu'il a fait sur une entreprise de drainage qu'il a exécutée pour le compte de la commune de L.

Il lui a fallu pendant 24 jours, 16 ouvriers à raison de fr. 3,75 par jour. — L'entretien des outils lui est revenu à 37 fr. — Il a dû payer pour transport du matériel nécessaire 3 charrois à 6 fr. chacun. — La construction d'un *regard* bétonné lui a coûté fr. 23,50. — Le couvercle en fer de ce regard est revenu rendu posé, à fr. 10,50. — Pendant la durée des travaux il a fait délivrer à ses ouvriers, à titre d'encouragement, 21 litres de vin, à 60 cent. le litre. — Ses dépenses personnelles se sont élevées à fr. 56,50. — Il a reçu de la commune de L. le prix de 28 hm. courants de drainage ordinaire à 55 cent. le m. — Pour un fossé plus profond de 15 dam. fr. 1,20 par m. — Pour un aqueduc, 24 fr. — Pour le regard bétonné, 35 fr.

Quel est son bénéfice ? (Rép. fr. 180,90).

Lausanne. — Imp. A. Genton et Viret

LIBRAIRIE F. PAYOT

1, rue de Bourg 1, Lausanne

VIENT DE PARAÎTRE

Guide pratique pour le calcul des volumes, par E. Meyer, profeseur à l'école cantonale de Porrentruy. Brochure in-12 avec figures, 60 c.

Vocabulaire français orthographique et grammatical, par F.-L. Pasche. 1re partie, in-12 cart., 80 c.

Guide pratique des travaux manuels, par MM. Dumont et Philippon. Un vol petit in-4o, contenant 650 gravures, cart., fr. 2,50.

Cours normal de travail manuel, à l'usage des élèves des écoles normales primaires et des instituteurs, par D. Martin. Un vol. in-12 cart. toile, fr. 2,50.

Principes généraux d'éducation chrétienne, par Adam Vulliet, in-12 broché, fr. 2,50.

Principes de composition et de style, par A. Lanson, profes., in-12 cart. toile, fr. 2.50.

L'année scientifique et industrielle 1887, par Louis Figuier, in-12, fr. 3,50.

La leçon de choses, théorie et pratique, avec un appendice sur la lecture expliquée, par C. Delon, in-12 cart. toile, fr. 3.

ON DEMANDE une personne qui désirerait apprendre le bon allemand et donnerait en même temps des leçons de français. — S'adresser à M. A. Grisel, Grosse Monchenstrasse, 28, Rostock.

Cantates patriotiques GRANDSON et DAVEL

pour chœurs-mixtes, chœurs d'hommes et écoles.

Edon complète 1 fr. — Edon sans accompt 40 c. — Par 20 exemplaires, 30 c.

COLLECTION DE CHŒURS D'HOMMES

Quelques chœurs étant épuisés, elle sera envoyée à MM. les Directeurs au prix réduit de 1 fr. 50. — Avec les deux cantates 2 fr. Envoi à l'examen.

LE CHANTEUR ROMAND

(Quatrième mille.) [H-349-L]

Nouveau recueil contenant 24 romances et 30 chansons nouvelles.

Un joli volume élégamment relié, contenant texte et musique des 54 numéros.

Prix 2 fr. — Pour MM. les Instituteurs, Directeurs et membres de Soc. de chant, 1 fr. 50.

Adresser les demandes à l'auteur, **H. GIROUD, à Ste-Croix (Vaud).**

PRIMES AUX ABONNÉS
du journal
L'ÉDUCATEUR

Jusqu'au 31 mars prochain, les abonnés de l'*Educateur* pourront obtenir les ouvrages suivants au prix exceptionnel de *un franc cinquante centimes* le volume.

Une jeune fille à la vieille mode, par Miss ALCOTT. (Prix ord. 3 fr.)
Alexandre Vinet, par J.-F. ASTIÉ. (2 fr.)
Jean-Christophe Blumhardt le pasteur des bains de Boll, par F. GRIN. (3 fr.)
Henri Marsden, par Miss A.-E. WARD. (2 fr.)
Etudes bibliques, par F CHAPUIS. (3 fr.)
Petits péchés, par Mlle M. L (2 fr. 25)
La Fille du fonctionnaire, par l'auteur de SERGE BATOURINE. (3 fr. 50.)
Travail, par MISS ALCOTT. (3 fr. 50.)
La tour de Lough-Erne, par l'auteur de *Serge Batourine*. (3 fr. 50.)
Vacances en Amérique, par Mlle J. ANNEVELLE. (3 fr. 50.)
Explication de l'Evangile de St-Matthieu, par L. DEMOLE, 2 vol. (6 fr.)
Fleurs moissonnées, par Madlle M. L. (2 fr. 25.)
Le petit monde. Deux albums illustrés. (1 fr. 50.)
Les portes entr'ouvertes, par Elisabeth S. PHELPS. (2 fr. 25.)
La vérité dans la charité, par ARBOUSSE-BASTIDE. (3 fr. 50.)
Foi, espérance, par OYEX-DELAFONTAINE. (2 fr. 50.)
Le miroir. Fables et allégories, par Mme PROSSER. (2 fr.)
Les œuvres évangéliques. Cinq conférences. (2 fr.)
Brahmakarma, ou rites sacrés des Indous, par A. BOURQUIN. 3 fr.)
Histoire de la Réformation en Espagne, par Moïse DROIN, 2 vol. (6 fr.)

Adresser les demandes à M. **Henri MIGNOT**, éditeur, Pré-du-Marché, 17, Lausanne.

Fournitures d'école.

Fabrique de cahiers pour écoles primaires, secondaires, collèges et pensionnats; albums et papiers à dessin; matériel complet pour le dessin industriel et artistique; boîtes de mathématiques; sacs et serviettes d'écoliers. Ardoises ordinaires et rayées; touches, crayons, plumes métalliques et porte-plumes; encres et encriers. Tableaux noirs et bouliers; compas en bois et règles divisées. Craie blanche, craie ronde, dite américaine. Registres pour absences.

Toile américaine remplaçant le tableau noir. Tableaux de différentes grandeurs. **Vernis** pour réparer la toile noire. **Effaçoirs.**

Fournitures de bureau.

Registres, onglets; presses à copier; papiers à lettre et enveloppes. Portefeuilles; échéanciers; serviettes d'avocats. Maroquinerie; agendas et calendriers; timbres en caoutchouc et en laiton. Impressions en tous genres.

PAPETERIE PENEVEYRE & Cie
Palud 22, maison Chautrens, LAUSANNE.

AVIS

Un Genevois qui enseigne depuis plusieurs années le français et l'allemand à Odessa, et qui parle couramment le russe, — obligé de rentrer au pays pour cause de santé de sa fille, — désirerait se placer comme maître externe d'un établissement d'éducation en Suisse.

Excellentes références. — Pour tous renseignements, s'adresser à M. L.-C. SIMONET, régent secondaire à Meyrin, près Genève.

XXIVe ANNÉE — LAUSANNE

N° 6. — 15 Mars 1888.

PRIX D'ABONNEMENT

Pour la Suisse . . . . 5 fr. par an.
Pour l'Etranger . . . 6 fr. »

PRIX DES ANNONCES

La ligne ou son espace. 20 centimes.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le Dr **Alex. DAGUET,** professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef.*

M. **F. Roulin,** secrétaire de la Direction des Ecoles de Lausanne, *sous-rédacteur.*

L'Éducateur annonce tout ouvrage dont il lui est adressé deux exemplaires. La Rédaction en donne un compte rendu s'il y a lieu.

Adresser
- A. M *Daguet,* à *Neuchâtel,* tout ce qui se rapporte à la partie générale, ainsi que les livres, revues, journaux, etc.
- A M. *Roulin,* à *Lausanne,* ce qui concerne la partie pratique, les correspondances et renseignements divers.
- A M. *Beausire,* à *Lausanne,* tout ce qui concerne les abonnements, les annonces et l'expédition du journal.

GÉRANCE ET ANNONCES :

M. **L. Beausire,** secrétaire au Département de l'Instruction publique.

Comité central. VAUD : MM. *Roux, Colomb, Hermenjat* et *Trolliet.* — NEUCHATEL : MM. *Villommet, Miéville* et *Latour.* — GENÈVE : MM. *Charrey* et *Thorens.* — JURA BERNOIS : MM. *Mercerat, Péquegnat* et *Breuleux.* — FRIBOURG : M. *Ducotterd.* — VALAIS : M. *Bruttin.* — SUISSE ALLEMANDE : M. *Gunzinger.*

Comité directeur : MM. *L. Roux,* directeur des Ecoles de Lausanne, président. — *L. Gagnaux,* contrôleur des Ecoles de Lausanne, vice-président. — *A. Gaud,* instituteur à Lausanne, secrétaire. — *L. Beausire,* secrétaire au Département de l'Instruction publique, gérant. — *L. Pelet,* instituteur à l'Ecole industrielle cantonale, membre.

Suppléants : MM. *Roulin,* secrétaire de la Direction des Ecoles de Lausanne. — *Dupraz,* directeur de l'Ecole supérieure communale de Lausanne. — *Grasset,* instituteur à Lausanne.

LAUSANNE

IMPRIMERIE A. GENTON ET VIRET

1888

Avis du Gérant de L'ÉDUCATEUR

ABONNÉS DE L'ÉTRANGER

Les abonnés de **l'étranger** qui n'ont pas encore payé leur abonnement pour 1888, sont instamment priés de l'acquitter **sans retard**, s'ils ne veulent pas éprouver de suspension dans l'envoi du journal.

Adresser un mandat-postal de 6 fr. à **M. Ls Beausire, gérant de l'Educateur, à Lausanne** (Suisse).

Caisse de secours. Reçu, avec remerciements, 50 c. de M. Hennard, Lavigny; 3 fr. de Mlle Chappuis, Moudon; 10 fr., par l'entremise de M. Daguet, d'un généreux anonyme; 50 c. de M. Sauvain, Angleterre.

Petite correspondance. Reçu le prix d'abonnement pour 1888 de : Mme André, Lausanne; M. Hennard, Lavigny; Mlle Hennard, Villars-Ste-Croix; Mme Cuendet, Ouchy; M. Demetrescu, Chalet, Ouchy; Mlle Aigroz, Vevey; M. Lenoir, Ste-Croix; M. Rouge, Etagnières; M. Corthésy, St-Cierges; M. Bezençon, Orbe; M. Rosselet, Amsterdam; Mlle Porchet Rachel, Lausanne; Mlle Morel, Lausanne; M Nicod, Ferlens; M. Desponds, Vallorbes; M. Sauvain, Accrington, Angleterre.

VAUD

Instruction publique et Cultes.

SERVICE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Examens des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement primaire.

Les examens du printemps 1888 commenceront le *lundi 2 avril, à 7 heures du matin,* pour *les aspirants* et *les aspirantes.*

Les *examens complémentaires* des porteurs du brevet provisoire auront lieu en même temps que ceux des nouveaux aspirants.

Les aspirantes et les aspirants *non élèves des Ecoles normales* doivent s'annoncer par écrit au département de l'Instruction publique et des Cultes *avant le 24 mars* et joindre à leur demande :

1° Un acte d'origine et un acte de naissance;

2° Un acte de mœurs délivré par la ou les municipalités des communes où ils ont eu leur domicile pendant les trois dernières années;

3° Une indication sommaire des études qu'ils ont faites, avec des certificats à l'appui et un certificat de la commission d'école, s'ils ont déjà fonctionné comme régent ou régente.

L'âge requis pour être admis aux examens est, au minimum, de *19 ans* pour *les aspirants* et de *17 ans* pour *les aspirantes,* révolus dans l'année 1888.

Ne sont pas admis à l'examen :

a) Ceux qui se sont déjà présentés dans trois examens précédents sans avoir obtenu le brevet provisoire;

b) Ceux qui n'ont pas une bonne constitution physique ou qui sont atteints de défauts corporels ou d'infirmités qui pourraient être préjudiciables à l'exercice de la régence.

Le règlement pour les examens du brevet et le programme des Ecoles normales seront envoyés aux personnes qui les demanderont.

Lausanne, le 16 février 1888. *Service de l'Instruction publique.*

VAUD

ECOLES NORMALES

Examens d'admission et de promotion.

Les examens d'admission aux Ecoles normales auront lieu les jours ci-après :

a) Pour l'école des *élèves régentes*, le *mardi 17 avril ;*

b) Pour l'école des *élèves régents*, le *mercredi 18 avril.*

Ils commenceront chaque jour à 7 *heures du matin.*

Les jeunes gens qui désirent subir ces examens doivent s'annoncer par écrit au directeur soussigné, *avant le 8 avril prochain*, et joindre à leur demande d'inscription :

a) Un acte ou un certificat d'origine et un acte de naissance ;

b) Un certificat de vaccination ;

c) Un témoignage de bonnes mœurs, délivré par la municipalité du domicile ;

d) Une déclaration signée par eux et portant l'engagement de desservir, pendant deux ans au moins, une école publique dans le canton, après l'obtention du brevet de capacité.

Toutefois, lorsque le nombre des élèves le permet, les Vaudois sont admis comme élèves réguliers, lors même qu'ils ne rempliraient pas la condition mentionnée au paragraphe *d*.

Ceux qui, en cas d'admission, se proposent de demander à être mis au bénéfice des *subsides* accordés par l'Etat, doivent l'indiquer dans leur lettre d'inscription.

Ces subsides sont d'abord réglés d'après les moyens de fortune de l'élève, puis dans le cours de ses études il est tenu compte de son travail et de sa conduite. Ils sont fixés dans les limites de *20 centimes* à *1 franc 40 c. par jour.*

Pour être admis à titre d'*élève régulier*, il faut :

a) Etre âgé de 16 ans révolus dans le courant de l'année 1888 ;

b) Avoir une bonne constitution physique et être exempt de défauts corporels ou d'infirmités qui pourraient être préjudiciables à l'exercice de la régence ;

c) Subir un examen satisfaisant sur les objets enseignés dans les écoles primaires et dans les limites du *programme d'admission*. Ce programme sera envoyé aux *personnes qui le demanderont.*

Les jeunes gens qui désirent être admis immédiatement dans l'une des classes supérieures doivent subir les *examens de promotion* de la classe inférieure à celle où ils demandent à entrer.

Ces examens auront lieu du *mercredi 28 mars au samedi 7 avril* pour les élèves régents et régentes.

Les conditions et formalités à remplir pour être admis à ces examens sont les mêmes que celles ci-dessus, mais la demande d'inscription doit être faite *avant le 18 mars*. Le programme des *Ecoles normales* sera envoyé aux personnes qui le demanderont.

Les jeunes gens sortant de la 1re classe du Collège cantonal, de la 1re classe de l'Ecole industrielle cantonale, division inférieure, ou des classes correspondantes des collèges communaux, sont admis sans examen en 3me classe de l'Ecole normale. Ils ont à fournir, *avant le 17 avril,* leurs certificats d'études et les pièces mentionnées en tête de cet avis.

Lausanne, le 16 février 1888. DUPUIS, directeur.

La fabrique d'articles de musique C.-A. Schuster, Markneukirchen s/S recommande ses excellents et très renommés Violons de concert et d'école, etc., etc. (M-A-4796-L)

COLLÈGE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Ecole primaire

Mise au concours de deux postes d'instituteurs :

1° **Ecole de la Sombaille**. (Environs). — Traitement annuel : 1500 fr. — plus le logement et une indemnité de chauffage.

Astrictions : 33 heures par semaine.

2° **Classe supérieure des Bulles**. (Environs). — Traitement annuel : 1600 fr. — plus le logement et une indemnité de chauffage.

Astrictions : 33 heures par semaine.

Entrée en fonctions dans les deux postes : *mardi 24 avril 1888*.

Examens de concours :

Lundi 9 avril prochain, dès 8 heures du matin, au Collège industriel.

Les postulants, porteurs du brevet neuchâtelois de 1er degré, sont priés d'adresser leurs offres de service, avec pièces à l'appui, d'ici au 6 avril prochain, à M. Chs Wuilleumier, président de la Commission d'éducation, et d'en prévenir le Département de l'instruction publique.

La Chaux-de-Fonds, 5 mars 1888. *Commission d'éducation*

PAPETERIE ET LIBRAIRIE CLASSIQUE

F. Gaillard-Pousaz, Martheray 5 B, Lausanne.

(Détail et demi-gros.)

Cahiers ordinaires, 10 feuilles, fr. 6,25 le cent, 8 feuilles, fr. 5,50. — Cahiers divers, toutes réglures, de 10 c. à 2 fr., cartonnés ou non. — Tous les cahiers de la méthode romande. — Albums divers pour le dessin, de 20 c. à 5 fr. — Papier à dessin, — buvard, — écolier réglé ou non, — Ardoises, touches, craie blanche, ronde ou carrée. — **Crayons des écoles** (Faber), **fabrique spéciale, 10 c. (rabais 25 % au demi-gros)**. — Crayons divers, de 5, 10, 15 et 20 c., Faber ou autres. — Encriers de 10 c. à 2 fr. — Encres diverses, le flacon de 25 c. à fr. 3,75 — Règle (carré) graduée de 30 cm. 15 c. (rabais 25 % au demi-gros). — Plumes d'acier diverses, dès 90 c. la grosse. — **Encriers** pour bancs d'école, 30 c. — **Porte-plumes**, dès 5 c.; la douz. dès 50 c. — **Equerres et tés**, dès 15 c. à fr. 1,90. — **Etuis et boîtes à plumes**, 10 et 15 c. — **Gommes** dès 5 c. — **Règles et carrés**, dès 5 c., etc., etc. — **Compas** pour tableau noir, dès fr. 1,20 à fr. 2,25. — **Compas** divers, avec boîte, dès fr. 1,10 à fr. 24. — **Boîtes de Mathématiques, fabrique spéciale, nouveauté**, 10 fr. — Modèles de dessin. — Couleurs pour lavis, grand choix, 10 c. pièce. — Tous les ouvrages scolaires, tous les almanachs et agendas, toutes les nouveautés de l'année annoncées par les journaux.

GAZIER, *le meilleur de tous les dictionnaires*. Prix fr. 2,60. — **Encyclopédie des ouvrages de dames**, par *Mme de Dillmont, volume richement relié; dessins très nombreux*, in-8°, *fr. 3,75*.

Demandes par carte-correspondance. Les ordres seront promptement exécutés.

FABRIQUE DE CAHIERS EN TOUS GENRES

Grand assortiment d'articles d'écoles et de cahiers des 3 degrés de la Méthode romande d'écriture, rendue obligatoire par le département de l'Instruction publique. Editeur de la Méthode du *degré moyen* et des cahiers d'écriture ronde et gothique d'après M. H. Otth, professeur de calligraphie.

J. Guilloud, Pépinet 4, Lausanne.